COMMUNE DE PONT-SCORFF
PLAN LOCAL D'URBANISME

Approuvé le 02 juillet 2018
Modification simplifiée n°1 approuvée le 25 février 2019
Modification de droit commun n°1 approuvée le 21 février 2022
Modification simplifiée n°2 approuvée le 02 décembre 2024

RÈGLEMENT GRAPHIQUE

PLANCHE A

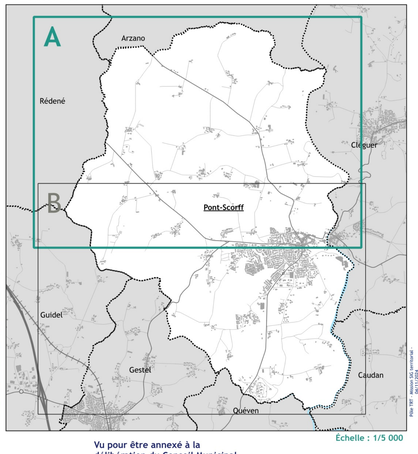

Échelle : 1/5 000

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal le 02 décembre 2024
Le Maire,
Pierrik NEVANNEN

Liste des emplacements réservés			
N°	Désignation	Bénéficiaire	Surface (m²)
1	Creation sentier pietonnier joignant chemin d'exploitation n86 rue des genets	Commune	1949
2	Creation sentier pietonnier joignant le lotissement des coteaux au chemin n75	Commune	1949
3	Creation sentier entre lot des coteaux rue du chateau petit Saint-Urchaut	Commune	737
4	Reservation terrain pour extension station épuration niveau parcelle 118a	Commune	13820
6	Reservation pour améliorer la desserte du village de Kervignirou	Commune	287
7	Creation sentier pietonnier permettant relier zone commerciale bourg a Kerpuce	Commune	91
8	Creation liaison permettant de relier voie douce existante zone Sud de Nenijo	commune	1082
9	Reservation pour amenagement d'un rond-point	commune	1250
10	Reservation pour amenagement d'un rond-point	commune	110
5a	Creation d'une voie verte pour les circulations douces	Conseil Général	1784
5b	Creation d'une voie verte pour les circulations douces	Conseil Général	4212
5c	Creation d'une voie verte pour les circulations douces	Conseil Général	10236
5d	Creation d'une voie verte pour les circulations douces	Conseil Général	16931

Légende

ZONAGE
- Secteurs Ua
- Secteurs Ub et Uc
- Secteurs à urbaniser (AU, 1AU, 2AU)
- Secteurs urbanisés d'activités (Ui, Up)
- Secteurs agricoles (A)
- Secteurs naturels (N)
- Zones humides (Nzh-Azh)

PRESCRIPTIONS
- Petit patrimoine
- Immeuble intéressant
- Arbre remarquable
- Bâtiments susceptibles de changer de destination
- Marge de recul aux cours d'eau
- Marge de recul aux voiries
- Talus ou haie à préserver
- Petit patrimoine
- Voie, chemin, transport public à conserver ou à créer
- Elément de continuité écologique et trame verte et bleue
- Condition de desserte
- Espace boisé classé
- Emplacement réservé
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE
- AC4 : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable
- PM1 : PPRI - Zones naturelles à sauvegarder
- PM1 : PPRI - Zones urbaines à risques fort
- PM1 : PPRI - Zones urbaines à risque modéré

ENVIRONNEMENT
- Cours d'eau busé
- Cours d'eau
- Plan d'eau

N

0 250 500 m

COMMUNE DE PONT-SCORFF
PLAN LOCAL D'URBANISME

Approuvé le 02 juillet 2018
Modification simplifiée n°1 approuvée le 25 février 2019
Modification de droit commun n°1 approuvée le 21 février 2022
Modification simplifiée n°2 approuvée le 02 décembre 2024

pont-scorff

PLANCHE B

A
Arzano
Rédené
Cléguer
B
Pont-Scorff
Guidel
Gestel
Caudan
Quéven

RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Échelle : 1/5 000

Pôle TRT - Mission SIG territorial - 04/11/2024

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal le 02 décembre 2024
Le Maire,
Pierrik NEVANNEN

LORIENT AGGLOMÉRATION

Légende

ZONAGE

- Secteurs Ua
- Secteurs Ub et Uc
- Secteurs à urbaniser (AU, 1AU, 2AU)
- Secteurs urbanisés d'activités (Ui, Up)
- Secteurs agricoles (A)
- Secteurs naturels (N)
- Zones humides (Nzh-Azh)

PRESCRIPTIONS

- Petit patrimoine
- Immeuble intéressant
- Arbre remarquable
- Bâtiments susceptibles de changer de destination
- Marge de recul aux cours d'eau
- Marge de recul aux voiries
- Talus ou haie à préserver
- Petit patrimoine
- Cône de vue
- Voie, chemin, transport public à conserver ou à créer
- Elément de continuité écologique et trame verte et bleue
- Condition de desserte
- Espace boisé classé
- Emplacement réservé
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

- AC4 : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable
- PM1 : PPRI - Zones naturelles à sauvegarder
- PM1 : PPRI - Zones urbaines à risques fort
- PM1 : PPRI - Zones urbaines à risque modéré

ENVIRONNEMENT

- Cours d'eau busé
- Cours d'eau
- Plan d'eau

Liste des emplacements réservés

N°	Désignation	Bénéficiaire	Surface (m²)
1	Creation sentier pietonnier joignant chemin d'exploitation n86 rue des genets	Commune	1949
2	Creation sentier pietonnier joignant le lotissement des coteaux au chemin n75	Commune	1949
3	Creation sentier entre lot des coteaux rue du chateau petit Saint-Urchaut	Commune	737
4	Reservation terrain pour extension station d'epuration niveau parcelle 118a	Commune	13820
6	Reservation pour ameliorer la desserte du village de Kervigniou	Commune	287
7	Creation sentier pietonnier permettant relier zone commerciale bourg a Kerpuce	Commune	91
8	Creation liaison permettant de relier voie douce existante zone Sud de Nenijo	commune	1082
9	Reservation pour amenagement d'un rond-point	commune	1250
10	Reservation pour amenagement d'un rond-point	commune	110
5a	Creation d'une voie verte pour les circulations douces	Conseil Général	1784
5b	Creation d'une voie verte pour les circulations douces	Conseil Général	4212
5c	Creation d'une voie verte pour les circulations douces	Conseil Général	10236
5d	Creation d'une voie verte pour les circulations douces	Conseil Général	16931